

Rédacteur : Direction des relations extérieures et du développement international (DREDI)

Note à l'attention du conseil d'administration

Objet : Taux applicables et conditions d'accès pour les actions de mobilité études et stage Erasmus + au titre de l'année 2024/2025

Le programme Erasmus+ permet de financer des actions de mobilité étudiante dans l'enseignement supérieur. A ce titre, l'URCA bénéficie d'une subvention annuelle pour verser des bourses mensuelles à ses étudiants qui effectuent une mobilité d'études ou de stage en Europe.

Sur l'appel à projet 2024, la subvention obtenue est de 253 030 € (Convention 2024-1-FR01-KA131-HED-000196812). Cette subvention finance les mobilités étudiantes pour études et stage, les mobilités enseignantes, administratives et les programmes intensifs hybrides (programmes courts organisé entre au moins trois partenaires, dont une partie est proposée en ligne).

Le montant obtenu pour la convention 2024 ne permet cependant pas de couvrir l'ensemble des bourses pour les mobilités d'études de l'année 2024/2025. Il est donc proposé de payer une partie des bourses d'études sur le reliquat de la convention 2023, ce qui implique cependant de devoir respecter les règles de financement en vigueur pour cette convention, différentes de celles de la convention 2024.

Règles de financement

La programmation Erasmus+ 2021-2027 prévoit l'obligation de verser aux étudiants des compléments financiers en plus de la bourse mensuelle de soutien individuel, selon les modalités ci-dessous :

- **Stage en Europe** : bourse de soutien individuel + complément financier de 150€ /mois
- **Inclusion** : bourse de soutien individuel + complément financier de 250€ /mois afin d'encourager la participation des publics répondant à l'un des critères suivants :
 1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) ;
 2. habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR) ;
 3. habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville ;
 4. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7 ;
 5. appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 € ;
- **Participation aux frais de voyage (nouveau 2024)** : complément financier unique en fonction de la distance parcourue et du moyen de transport. Les étudiants sont encouragés à utiliser des modes de transport à moindre émission de gaz à effet de serre : train, bus et covoiturage.

Distance	Moyen de transport standard	Moyen de transport Eco responsable Bus, Train, Co-voiturage
10 à 99 km	28 €	56 €
100 à 499 km	211 €	285 €
500 à 1999 km	309 €	417 €
2 000 à 2 999 km	395 €	535 €
3 000 à 3 999 km	580 €	785 €
4 000 à 7 999 km	1188 €	1 188 €
plus de 8 000 km	1735 €	1 735 €

Taux de bourse et compléments financiers applicables pour les actions de mobilité études et stage Erasmus+ pour l'année universitaire 2024/2025 – convention 2024

Groupe de pays	Fourchette	Bourse de soutien individuel	Stage	Inclusion	Participation aux frais de voyage
Groupe 1 Coût de vie élevé <i>(Allemagne/Autriche/Belgique/Danemark/Finlande/France/Irlande/Islande/Italie/Liechtenstein/Luxembourg/Norvège/Pays-Bas/Suède/Région14)</i>	292 - 606 €	292 €/mois	150 €/mois	250 €/mois	28 – 1 735 €
Groupe 2 Coût de vie moyen <i>(Chypre/Espagne/Estonie/Grèce/Lettonie/Malte/Portugal/République tchèque/Slovaquie/Slovénie/Région13)</i>	225 - 550 €	275 €/mois			
Groupe 3 Coût de vie bas <i>(Bulgarie/Croatie/ Hongrie/Lituanie/ République de Macédoine du Nord/ Pologne/Roumanie/Turquie/ Serbie)</i>	225 - 550 €	225 €/mois			

Pour l'année 2024/2025, les taux applicables proposés sont le minimum au sein de la fourchette, pour permettre au plus grand nombre d'étudiants de bénéficier d'une bourse et de verser le supplément inclusion et la participation aux frais de voyage.

Pour rappel, les étudiants peuvent en complément bénéficier d'une aide à la mobilité internationale (AMI) du MESR et d'une bourse de la région Grand Est. L'ensemble des financements possibles est détaillé dans le guide de la mobilité 2024/2025 (p.39) : <https://www.univ-reims.fr/media-files/44040/guide-de-la-mobilite-2024-25-web-.pdf>

En raison d'une subvention insuffisante pour couvrir l'ensemble des bourses de mobilité à des fins d'études ou de stages en 2024/2025, plusieurs clauses sont mises en place cette année. Ces clauses permettent au plus grand nombre d'étudiants de bénéficier d'une bourse pendant leur mobilité (Erasmus + ou AMI).

Clause particulière pour les mobilités à des fins de séjour d'études pour les étudiants boursiers sur critères sociaux effectuant une mobilité d'une année ou d'un semestre et ayant un supplément inclusion et une aide à la mobilité internationale (AMI) du MESR

Les taux applicables seront ceux de l'année antérieure 2023-2024 ci-dessous :

Groupe de pays	Fourchette	Bourse de soutien individuel	Stage	Inclusion	Transport à moindre empreinte carbone
Groupe 1 Coût de vie élevé <i>(Danemark/Finlande/Irlande/Islande/Liechtenstein/Luxembourg/Norvège/Suède/Région14)</i>	348 - 674 €	348 €/mois	150 €/mois	250 €/mois	50 €
Groupe 2 Coût de vie moyen <i>(Allemagne/Autriche/Belgique/ Chypre/Espagne/France/ Grèce/Italie/Malte/Pays-Bas/ Portugal/ Région13)</i>	292 - 606 €	292 €/mois			
Groupe 3 Coût de vie bas <i>(Bulgarie/Croatie/Estonie/Hongrie/ Lettonie/Lituanie/ République de Macédoine du Nord/ Pologne/Roumanie/ République tchèque/ Slovaquie/Slovénie/Turquie/Serbie)</i>	225 - 550 €	225 €/mois			

Clause particulière pour les mobilités à des fins de séjour de stage pour les étudiants boursiers sur critères sociaux ayant une aide à la mobilité internationale (AMI) du MESR ou les étudiants percevant une gratification de stage de 800€/mois ou plus

Ces étudiants ne pourront pas prétendre à une bourse de stage Erasmus +.

Les bourses de mobilité de stage seront par ailleurs attribuées de manière prioritaire aux étudiants ayant un stage obligatoire international dans leur cursus.